

AUTORISATION PARENTALE 2023



Nous, soussignés, (père – mère – tuteur légal)

autorisons l'enfant (nom-prénom) :

- à pratiquer toutes les activités sportives proposées à l'exception de :
.....
- à monter dans les véhicules de la famille d'accueil quand celle-ci le jugera nécessaire, conduits par Monsieur, Madame, leurs enfants ou les associés de la ferme.
- à accompagner la famille d'agriculteurs dans ses déplacements : visite dans la famille, courses, sortie du dimanche, séjour de quelques jours dans l'hexagone.
- à monter dans un bus, un train dans le cadre d'un voyage organisé à condition que l'enfant soit accompagné par l'agricultrice l'accueillant chez elle.

lors de son accueil chez, famille d'agriculteurs
pour la période du 2023 au2023

Nous autorisons également la famille d'accueil à présenter notre enfant à un médecin en cas de soins à donner d'urgence et si nécessaire sous anesthésie, donner les traitements sous ordonnance qui peuvent être reconnus médicalement nécessaires et le cas échéant, recourir à l'hospitalisation. Nous autorisons le responsable du séjour sur conseil du médecin traitant, le cas échéant, à faire pratiquer toute intervention chirurgicale en cas d'urgence.

Par ailleurs, nous nous engageons à rembourser à la famille d'accueil les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et frais annexes dont l'avance aura été faite pour notre fils – notre fille.

Si notre enfant est cas contact ou présente des symptômes COVID 19, nous autorisons l'agricultrice à se rendre en pharmacie afin qu'un professionnel effectue un test antigénique à notre enfant.

Renseignements pouvant être utiles en cas d'hospitalisation

-N° de Sécurité Sociale :

-Caisse de Sécurité Sociale :

-Personne à prévenir en cas
de nécessité : Nom :

Adresse :

N° Tél. :

Faits à signaler concernant la santé de l'enfant (contre indications alimentaires, maladies chroniques, allergies.....) :

Fournir une attestation CMU

Autorisation de prise de vue :

Nous autorisons l'agricultrice à réaliser des photos sur lesquelles apparaît l'image de l'enfant accueilli. Toutes les prises de vue seront remises à l'enfant puis effacées à la fin du séjour.

Nous n'autorisons pas l'agricultrice à réaliser des photos sur lesquelles apparaît l'image de l'enfant accueilli.

A, le

Signature des parents, précédée de la mention
Manuscrite « Lu et Approuvé »